

# PEGI

La classification par âge est un système destiné à garantir un étiquetage clair des contenus de loisirs tels que les jeux vidéo.

A partir de descripteurs précis, elle permet d'aider les adultes à proposer des jeux vidéo adaptés aux âges des enfants. Elle préconise mais ne propose pas d'interdiction.

Les **pictogrammes PEGI** apparaissent sur le devant et au dos de l'emballage et indiquent l'une des classes d'âge suivantes : **3, 7, 12, 16** et **18**. Ils donnent une indication fiable du caractère adapté du contenu du jeu en termes de protection des mineurs. La classification par âge ne tient pas compte du niveau de difficulté ou des aptitudes requises pour jouer à un jeu.



**3** Le contenu du jeu est considéré comme adapté à toutes les classes d'âge. L'enfant ne doit pas pouvoir associer le personnage à l'écran avec des personnages réels, ils doivent être totalement imaginaires. Le jeu ne doit pas comporter de sons ou d'images susceptibles de faire peur à de jeunes enfants. Le jeu ne doit faire entendre aucun langage grossier.

**7** Tout jeu qui obtiendrait normalement une classification 3 mais qui contient certaines scènes ou sons potentiellement effrayants peuvent être considérés comme convenant à cette classe.

**12** Les jeux vidéo montrant de la violence sous une forme plus graphique par rapport à des caractères imaginaires et/ou une violence non graphique envers des personnages à figure humaine ou représentant des animaux identifiables, ainsi que des jeux vidéo montrant des scènes de nudité d'une nature légèrement plus graphique tombent dans cette classe d'âge. Toute grossièreté doit rester légère et ne pas inclure d'insultes à caractère sexuel.

**16** Cette classification s'applique lorsque la représentation de la violence (ou d'un contact sexuel) atteint un niveau semblable à celui que l'on retrouverait dans la réalité. Les jeunes gens de cette classe d'âge doivent également être en mesure de gérer un langage grossier plus extrême, le concept de l'utilisation de tabac et de drogues, et la représentation d'activités criminelles.

**18** Jeux destinés aux adultes s'applique lorsque le degré de violence atteint un niveau où il rejoint une représentation de violence crue et/ou inclut des éléments de types spécifiques de violence. La violence crue est la plus difficile à définir car elle peut être très subjective, mais de manière générale elle peut regrouper les représentations de violence qui donnent au spectateur un sentiment de dégoût.

Les **descripteurs** apparaissant au dos de l'emballage indiquent les principaux motifs pour lesquels un jeu s'est vu attribuer une classification par âge particulière :

- Langage grossier** Ce jeu contient des expressions grossières.
- Discrimination** Ce jeu contient des images ou des éléments susceptibles d'inciter à la discrimination.
- Drogue** Ce jeu illustre ou se réfère à la consommation de drogues.
- Peur** Ce jeu risque de faire peur aux jeunes enfants.
- Jeux de hasard** Ce jeu incite à jouer aux jeux de hasard ou enseigne leurs règles.
- Sexe** Ce jeu montre des scènes de nudité et / ou des comportements ou des allusions de nature sexuelle.
- Violence** Ce jeu contient des scènes violentes
- En ligne** Possibilité de jouer à ce jeu en ligne.

Pour plus de détails consulter le site internet [www.pegi.info](http://www.pegi.info)